

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20110426-2011_00194_DA-AR

Conseil Général
Haut-Rhin 

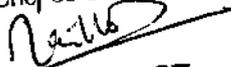
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2011

Publication : 20/05/2011

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Direction de l'Autonomie
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Le Chef de Service

Nathalie MAILLOT

Colmar, le

ARRETE 2011 00194
" DA

du 26 AVR. 2011

**fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2011 de la Dotation Globalisée
Commune (DGC) prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
de l'Association « Les Papillons Blancs » à MULHOUSE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment les articles L.313-11 et
R.314-43-1 ;

VU les propositions de l'établissement ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu entre le Département et
l'Association « Les Papillons Blancs », signé le 11 décembre 2009 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

1/3

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et gérés par l'Association « Les Papillons Blancs » dont le siège social est situé à MULHOUSE, a été fixée en application des dispositions du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du 11 décembre 2009 à

4 724 683 € pour l'année 2011.

La ventilation de la dotation globalisée commune entre les établissements et services de l'Association « Les Papillons Blancs » relevant de la compétence du Département est fixée de la façon suivante :

Nom de l'établissement ou du service	Quote-part de la dotation à la charge du Conseil Général du Haut-Rhin	Quote-part de la dotation à la charge des autres départements	Dotation globale
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	767 878 €	15 372 €	782 950 €
Service d'Accueil de Jour de SOULTZ	488 457 €	9 176 €	467 633 €
Service d'Accueil de Jour de MULHOUSE	548 088 €	10 961 €	559 049 €
Foyer de MULHOUSE	1 218 992 €	24 874 €	1 243 866 €
Foyer de COLMAR	833 318 €	17 656 €	850 974 €
Foyer de GUEBWILLER	804 112 €	16 099 €	820 211 €
TOTAL	4 630 545 €	94 138 €	4 724 683 €

La quote-part de la dotation versée par le Conseil Général du Haut-Rhin est fixée à :

4 630 545 € pour l'année 2011

Elle est versée par douzième dans les conditions prévues à l'article R.314-43-1 du CASF.

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et gérés par l'Association « Les Papillons Blancs » sont fixés à compter du **1^{er} mai 2011** comme suit :

Nom de l'établissement ou du service	Prix de journée
Service d'Accueil de Jour de SOULTZ	94,28 €
Service d'Accueil de Jour de MULHOUSE	96,62 €
Foyer de MULHOUSE	72,99 €
Foyer de COLMAR	75,01 €
Foyer de GUEBWILLER	75,29 €

Les tarifs afférents à la réservation correspondent aux prix de journée hébergement, ci-dessus mentionnés, diminués du forfait journalier hospitalier en vigueur.

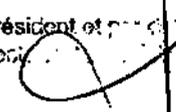
ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général de l'Association et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Pour le Président et par dérogation
Le Directeur

Michel CHOCHOY